



Chambre de commerce  
de Baie-Comeau

1994-7

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate.  
Jeudi, le 14 juillet 1994

DE : LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BAIE-COMEAU

À : RÉSEAU NTR ET PRESSE CANADIENNE.

SUJET: RÉACTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BAIE-COMEAU À LA  
"STRATÉGIE GLOBALE DU TRANSPORT AÉRIEN AU CANADA" PRÉSENTÉ PAR LE  
MINISTRE DES TRANSPORTS M. DOUG YOUNG LE 13 JUILLET 1994.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BAIE-COMEAU , À L'INSTAR DE PLUSIEURS  
CHAMBRES DE COMMERCE RÉGIONALES, MUNICIPALITÉS, VILLES ET ORGANISMES  
PUBLIQUES , A DEMANDÉ LE 15 MARS 1994 UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES  
TRANSPORTS AÉRIENS EN RÉGION.( COPIE DE RÉOLUTION JOINTE)  
LE MINISTRE N'A PAS ENCORE RÉPONDU À CETTE DEMANDE MAIS PUBLIE  
AUJOURD'HUI SA "STRATÉGIE GLOBALE DU TRANSPORT AÉRIEN AU CANADA"  
CETTE STRATÉGIE CONSISTE PRINCIPALEMENT À TRANSFÉRER AUX RÉGIONS LE  
FARDEAU DES AÉROPORTS NON RENTABLES .  
CETTE DÉMARCHE IGNORE LES PRINCIPAUX PROBLÈMES DU TRANSPORT AÉRIEN  
DANS LES RÉGIONS DU CANADA SOIT:

1) LES EFFETS PERVERS DE LA LOI NATIONALE DES TRANSPORTS QUI DEVAIT  
PERMETTRE UNE SAINTE CONCURRENCE ENTRE LES TRANSPORTEURS ALORS QU'EN  
FAIT L'INVERSE S'EST PRODUIT . EN CONSÉQUENCE LES TARIFS AÉRIENS SE SONT



ACCURUS ET L'ACHALANDAGE DES AÉROPORTS RÉGIONAUX A DIMINUÉ AU POINT DE METTRE EN DANGER L'EXISTENCE DE CERTAINS AÉROPORTS.

2) LA SURTAXATION EXERCÉE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SUR LES BILLETS D'AVION. LES TAXES AU CANADA SONT DE PLUS DE 30% DU COÛT DU BILLET ALORS QU'AU ÉTATS-UNIS ELLES NE SONT QUE DE 12% ENVIRON. ENCORE RÉCEMMENT , PAR LE BILL C 32 VOTÉ À LA DEMANDE DES TRANSPORTEURS AÉRIENS, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUGMENTAIT LE FARDEAU FISCAL DES DÉPLACEMENTS VERS OU DE NOS RÉGIONS DE PLUS DE 44 MILLIONS DE DOLLARS PAR ANNÉE.

CES PROBLÈMES SONT TRÈS SÉRIEUX POUR LES RÉGIONS ET METTENT EN DANGER LEURS ÉCONOMIES TOUT EN ACCÉLÉRANT LA DÉSAFFECTATION DES AÉROPORTS , CE QUI ACCROÎTRA LES COÛTS ÉVENTUELS DE LEUR GESTION PAR LES ACQUÉREURS ÉVENTUELS.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BAIE-COMEAU CONSIDÈRE ESSENTIEL QU'AVANT D'ENTREPRENDRE TOUTE DISCUSSION AVEC LES RÉGIONS CONCERNANT LA CESSION DES AÉROPORTS , LE MINISTRE SOLUTIONNE LES VÉRITABLES PROBLÈMES DE MANIÈRE À CE QUE LE "COÛT DE LA DISTANCE" QUE LE MINISTRE SOUHAITE TRANSFÉRER AUX RÉGIONS NE SOIT PAS COMPOSÉ PRINCIPALEMENT DU COÛT DES INEFFICACITÉS ENGENDRÉES PAR LES ERREURS DES POLITIQUES FÉDÉRALES PASSÉES EN MATIÈRE DE TRANSPORT RÉGIONAL.

UN REGROUPEMENT DE CHAMBRES DE COMMERCE DES RÉGIONS PRESENTERA À L'AUTOMNE UN MÉMOIRE AU MINISTRE SUR L'ENSEMBLE DE LA PROBLÉMATIQUE DES TRANSPORTS EN RÉGION ET PROPOSERA AU MINISTRE DES SOLUTIONS SIMPLES ET

EFFICACES POUR QUE LE TEXTE DE LA LOI NATIONALE DES TRANSPORT PRENNE  
SON VÉRITABLE SENS SOIT:

"QUE LES TRANSPORTEURS SOIENT RECONNUS COMME UN FACTEUR PRIMORDIAL  
DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL ET QUE SOIT MAINTENU UN ÉQUILIBRE  
DE RENTABILITÉ DES LIAISONS DE TRANSPORT ET CEUX DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE RÉGIONAL EN VUE DE LA RÉALISATION DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE  
DE CHAQUE RÉGION."

Personne ressource : Pierre Breton, Vice-Président TEL: (418) 296-2222

FAX: (418) 296-9891

Chambre de commerce de Baie-Comeau  
63 Place Lasalle,  
Baie-Comeau, QC  
G4Z 1J8